

viti

LEADERS

de la vigne au vin

LOÏC BRETON, VCR FRANCE

« La France est en train
de créer des distorsions
de concurrence »

GEL DE PRINTEMPS

VERS UNE DIVERSIFICATION DES OUTILS DE PROTECTION

N°441 - MARS 2019 - 43^e ANNÉE 15 € ISSN 0757-4673

Tous nos articles sont en ligne sur www.mon-viti.com



COOPÉRATIVES

ELLES VEULENT SE DIVERSIFIER DANS L'ÉOLIEN

En 2010, trois caves coopératives du Languedoc-Roussillon se sont regroupées autour d'un projet de quatre parcs éoliens sur leur territoire. Cette année, les enquêtes publiques, ouvertes à tous, vont démarrer.

Le parc éolien du Cers est implanté sur les communes d'Escales et de Conilhac-Corbières (Aude).

Trois caves coopératives¹, situées dans le vignoble languedocien, se sont réunies pour développer un projet de quatre parcs éoliens, implantés sur quatre communes, dans le cadre d'un projet de diversification de leur activité. Pour cela, elles ont créé, en 2010, la Société de développement économique du Lézignanais (Sodel), qui fédère aujourd'hui les 400 adhérents des trois caves. « Le projet comprend la création de quinze éoliennes

et la montée en puissance de cinq autres », explique Daniel Sendrous, président de la cave de Lézignan et de la Sodel. Ces parcs compteront chacun cinq machines, mesurant entre 93,5 m et 125 m de haut. Au total, les 20 éoliennes devraient fournir une capacité installée de 50 millions de watts (MW) et ainsi répondre à la consommation électrique annuelle de 69 500 habitants (chauffage inclus). Pour développer leur projet, les vignerons coopérateurs se sont asso-

ciés à l'énergéticien EOS Wind, une filiale de EOS Holding, société suisse dont les principaux actionnaires sont d'importantes entreprises électriques romandes et un bureau d'études. Le montant du projet est estimé à environ 50 millions d'euros et pourra être financé à 21 % par les caves, et le reste par EOS Wind. La Sodel précise que le capital de chaque société de projet (une pour chaque parc éolien) sera détenu à la création à 40 % par la Sodel et à 60 % par EOS

DISTRIBUTION

Wind. Par la suite, lors de la mise en service, la Sodel pourra choisir de céder sa participation ou de rester actionnaire pour toute la durée de l'exploitation. En moyenne, la durée de vie d'une éolienne terrestre est d'une vingtaine d'années.

MODERNISER LES CAVES

Grâce au développement de ces parcs, les caves coopératives s'attendent à des retombées économiques pour leurs structures : « *Le projet de la Sodel ouvre des perspectives de développement et de modernisation concrètes pour les caves (modernisation des outils de production, pérennisation de l'activité viticole, organisation de circuits courts pour la vente de produits locaux).* » Ce

projet, implanté en zone rurale, devrait également contribuer au développement économique du territoire. « *On considère qu'un parc éolien en exploitation génère en moyenne trois emplois directs à temps plein (par tranche de 20 MW) et des emplois indirects liés aux suivis environnementaux et à l'entretien des abords* », précise le collectif. Avant de pouvoir construire et d'exploiter un parc éolien, une procédure d'autorisation environnementale unique doit être suivie. Comme l'explique le ministère de la Transition écologique et solidaire, cette procédure « *prévoit la réalisation d'une étude d'impacts et de dangers qui évalue les effets du projet sur l'environnement, en incluant des critères tels que l'impact paysager, la*



L'éolien en France

Fin septembre 2018, 1 729 éoliennes étaient raccordées au réseau pour une puissance de 14 275 MW selon les chiffres du ministère de la Transition écologique. L'Occitanie représentait 10 % de la puissance éolienne totale raccordée en France, derrière les Hauts-de-France (25 %) et le Grand-Est (22 %). Dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, le Gouvernement s'est fixé comme objectifs d'atteindre, pour l'éolien terrestre, 15 000 MW de puissance installée à fin 2018 et entre 21 800 MW et 26 000 MW à fin 2023.

biodiversité, le bruit et les risques pour les riverains. Elle prévoit également une enquête publique avec affichage dans un rayon de 6 km autour du lieu envisagé pour l'implantation des éoliennes. Après examen par cette instance, le préfet prend sa décision, par voie d'arrêté préfectoral ».

UN IMPACT PAYSAGER QUI FAIT DES VAGUES

Dans le cadre du projet de la Sodel, l'enquête publique d'un des parcs éoliens devrait débuter au cours du premier trimestre 2019. Les citoyens pourront ainsi s'informer sur le projet

(notamment l'avis de l'Autorité environnementale) et exposer leurs idées. L'Association de protection et de sauvegarde des paysages et des terroirs du Minervois et des Corbières n'a, de son côté, pas attendu cette procédure pour s'élever contre ces projets de parcs éoliens, tout comme d'autres opposants. « *Le terroir pour un viticulteur est primordial. Son image est primordiale. Notre marqueur principal, c'est le paysage. Ici, il est identitaire, sublime. Vous imaginez des éoliennes dans les coteaux de Champagne ? Pourquoi chez nous ?* », tempête un représentant de l'association, qui est aussi un viticulteur engagé dans une démarche œnotouristique.

Caroline Even

(1) Les deux terroirs de Tourouzelle et Escales; L'avenir de Montbrun-des-Corbières; Le Chai des vignerons de Lézignan-Corbières et Conilhac-Corbières.



EOS holding exploite depuis 2003 le parc éolien du Cers. Dans le cadre du projet de la Sodel, les dix machines existantes devraient être remplacées par cinq autres plus puissantes, et passer ainsi de 7,5 à 11,5 millions de watts.